

# Beilage zu No. 11 der Schweizer Hotel-Revue = Supplément au no. 11 de la Revue Suisse des Hôtels

Objektyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **15 (1906)**

Heft 11

PDF erstellt am: **11.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Schweizer Hotel-Revue.

# Revue Suisse des Hôtels.

## Comment on lance une station d'hiver.

(Correspondance.)

(L'opinion d'un tiers dans ce débat.)

La réponse de M. Henry S. Lunn, M. D., qui a paru dans le No 9 de la "Revue des Hôtels", nous a engagé à vous envoyer cette correspondance, dans l'espoir d'être utile à l'un ou l'autre de nos collègues.

La N. Z. Ztg. a publié dernièrement un article qui dépeignait les stations d'hiver créées en Suisse par M. le Dr. Lunn. Cet article, bien que satirique, répondait cependant à la réalité, il fut reproduit par la "Revue des Hôtels", et c'est ce qui détermina M. Lunn à répondre.

Nous, (j'écris au nom de plusieurs hôteliers) déclarons tout d'abord que l'auteur de la N. Z. Ztg. nous est inconnu et que nous n'agissons pas de concert avec lui en attaquant M. Lunn. Mais, nous ne nions pas que nous sommes très heureux de voir que d'autres que nous ont découvert le défaut de la cuirasse du système du Dr. Lunn, et qu'ils ont eu le courage de le signaler au public.

Tout lecteur attentif se sera rendu compte que dans sa réponse, M. Lunn a su éviter avec une grande habileté le point faible de ses opérations. Il s'est contenté de parler de ses conclusions, de ses expériences, et n'a pas touché un mot des expériences de ceux qui, ont passé des contrats avec lui.

Aujourd'hui, où l'industrie hôtelière est loin de rapporter ce qu'elle rapportait autrefois; aujourd'hui où le renchérissement des denrées alimentaires en particulier et de la vie en général, appellent une hausse des prix de pension, il paraît insensé de la part d'un hôtelier suisse d'écouter les propositions de M. Lunn et d'accepter ses conditions. M. Lunn paie selon le rang de l'hôtel de fr. 7-9.50 pour une chambre, le déjeuner, le lunch, le dîner et le *five o'clock tea* en exigeant par contrat que la nourriture soit celle d'une maison de premier ordre. Quand l'hôtelier a mis en outre à la disposition de ses hôtes des skis et des luges, le lecteur peut aisément se représenter quel est le profit de l'hôtelier dans ces circonstances.

Mais ce qui rend les contrats de M. Lunn particulièrement désagréables aux hôteliers, c'est l'obligation de ne recevoir aucun client hors ceux que lui envoie M. Lunn.

Notez bien que le Dr. Lunn exige des contrats de 5-10 ans, en garantissant en retour un certain revenu brut avec la possibilité pour l'hôtelier d'annuler le contrat à la fin de la saison, si le revenu brut garanti par M. Lunn n'a pas été atteint; mais, dans ce cas, l'hôtelier supporte les pertes, M. Lunn ne lui doit aucun dédommagement. Un juriconsulte suisse de renom nous a déclaré qu'au point de vue de la loi, un contrat de ce genre était "immoral" et qu'aucun tribunal suisse ne protégerait une pareille manière de procéder.

Mais ce qui blesse le plus l'hôtelier qui a passé un contrat avec le Dr. Lunn, c'est d'apprendre que ses hôtes paient 12-20 francs à M. Lunn, que celui-ci gagne donc de 5-10 fr. par jour et par personne, tandis qu'il doit se contenter de quelques centimes, dans les cas les plus favorables.

"Tu ne muscleras point le boeuf quand il foule le grain" écrivait déjà l'apôtre St-Paul, et nous sommes prêts à donner à M. Lunn une belle part des profits, en retour de son travail, mais la part qu'il se fait est un peu trop la part du lion.

Enfin, il nous faut signaler encore un autre côté désagréable des transactions avec M. Lunn. En vertu du contrat, l'hôtelier a droit au remboursement des tickets tous les quinze jours, en réalité il se passe souvent des mois et plus, avant que l'hôtelier voie la couleur de son argent.\*

Les tickets que M. Lunn remet à l'hôtelier sont la seule pièce par laquelle celui-ci peut faire valoir ses droits, et cependant le contrat stipule que M. Lunn ne paiera que quand son créancier aura envoyé les tickets au bureau central à Londres, qui paie quand cela lui convient. L'hôtelier se dessaisit donc de la seule preuve qu'il ait entre les mains, et s'il voulait intenter un procès à M. Lunn, ce procès se jugerait en Angleterre.

L'hôtel Lunn est obligé de loger et nourrir gratuitement un secrétaire; c'est à celui-ci que s'adressent les clients pour tout, et le propriétaire a tout au plus à se soumettre aux ordres du secrétaire, il n'est pas maître chez lui; ce que l'article de la N. Z. Ztg. disait à ce sujet est absolument vrai. C'est également conforme à la vérité que M. Lunn est un homme fort intelligent, docteur en médecine, (il est aussi pasteur) et que s'il n'exerce pas sa profession, c'est un homme d'affaires extrêmement pratique. Enfin M. Lunn fait beaucoup de réclame, d'une manière très ingénieuse et il a su se créer une clientèle énorme.

Les "parties" qu'il amène sur le continent ne font qu'une grande famille et forment de véritables "clans" très exclusifs. Les membres ne parlent que de "notre hôtel", "notre em-

placement à patinage", "notre piste", "notre station", ce qui amène des désagréments avec les hôtes d'autres hôtels de la même localité, qui se trouvent relégués à l'arrière-plan.

Cela a aussi un autre inconvénient. Comme beaucoup d'Anglais ne veulent pas être menés en troupe de Londres dans les Alpes, on entend souvent dire par des touristes anglais: "Je n'irai pas dans cet hôtel, il loge des Lunn (Lunn-people)". Cette expression prend une certaine teinte de mépris, quoique ces "parties" soient composées en général de gens de la bonne société, surtout des professeurs d'Oxford et de Cambridge, des pasteurs, des médecins, etc., ce qui n'empêche naturellement pas qu'il y ait dans le nombre des éléments moins recommandables.

Dans une station d'hiver, où M. Lunn avait ouvert des maisons, deux hôtels refusèrent sa clientèle et commencèrent une "saison d'hiver" à leurs risques et périls. Non seulement ces deux hôtels eurent une meilleure saison que les hôtels Lunn, mais leur clientèle ne diminua pas, même lorsque le Dr. Lunn eut quitté la localité à la suite de différends avec les signataires de son contrat. La localité en question a une très belle clientèle d'hiver, malgré le départ de M. Lunn, cela tient probablement à la réclame faite en Angleterre par les dits hôtels.

Si M. Lunn a ouvert six nouvelles stations d'hiver durant la dernière saison, c'est qu'il ne peut pas rester longtemps dans les mêmes localités, vu sa manière de procéder en affaires, qui n'est pas absolument impeccable.

En tout cas, le profit qu'il retire de chaque client n'est en aucun rapport avec celui de l'hôtelier, même si la réclame en absorbe une grande partie.

Quand M. Lunn dit qu'il a fait pour plus d'un million de francs de réclame dans le cours de l'année, il devrait ajouter qu'il envoie aussi des "parties" en Norvège, dans la Lévantine, aux Indes pour les chasses aux lions, etc., et qu'il frète lui-même un steamer à cet effet.

Nous n'avons cependant pas l'intention d'empêcher par ces explications qu'il que ce soit de faire des affaires avec le Dr. Lunn. Nous reconnaissons que M. Lunn a fait beaucoup de réclame pour les stations de sports d'hiver qu'il a lancées en Suisse, et nous l'en remercions. Mais chaque chose a deux côtés, et il est bon que celui qui fait un contrat avec M. Lunn connaisse aussi le revers de la médaille.

## Le blanchissage à l'hôtel.

La Revue hebdomadaire de la Société internationale des propriétaires d'hôtels avait reproduit l'article intitulé: La question du blanchissage, qui a paru dans la "Revue des Hôtels" No 7, et elle a reçu de ses lecteurs une communication à ce sujet, laquelle nous voulons reproduire à notre tour. Le correspondant de la Revue hebdomadaire écrit ce qui suit:

Je ne suis pas d'accord sur tous les points avec la manière de voir de M. le Dir. E. D. en ce qui concerne le blanchissage du linge d'hôtel. Qu'il soit permis à un vieux praticien de répondre spécialement aux deux questions suivantes: 1° L'hôtelier doit-il faire faire son blanchissage lui-même? et 2° le lavage à la main doit-il être complètement abandonné? Je conviens que l'hôtel de saison, est moins bien placé que l'hôtel ouvert toute l'année, en ce qui concerne le blanchissage, et je voudrais parler de ces derniers, en particulier des hôtels de moyenne grandeur. L'opinion que lorsqu'on fait la lessive chez soi, il faut renoncer au lavage à la main n'est vraie que pour un très grand train de maison. Le lessivage à la main peut très bien se faire pour un hôtel de 60 à 100 chambres, il est même à recommander, parce que le linge s'abîme beaucoup moins. En ce qui me concerne, je fais laver depuis 30 ans à la main, et je suis excessivement satisfait de ce mode de faire. Mon hôtel est situé dans une des grandes villes d'étrangers de l'Allemagne centrale, et possède 70 chambres, ainsi que des salles de société pouvant contenir de 150 à 200 personnes. La chambre à lessive et la blanchisserie, composées d'une chambre à repasser et d'un séchoir, sont situées hors de ville, à une distance d'une demie-heure de l'hôtel. L'installation consiste en deux chaudières, une centrifuge à main, et une machine à repasser chauffée au gaz. J'ai besoin pour ce travail de deux à trois lessiveuses, trois repasseuses, et un jeune homme pour laver.

Mes dépenses pour location, salaires et frais divers se sont élevés pendant l'année 1905 à . . . . . Mk. 6000  
Dont à déduire les sommes encaissées pour blanchissage des étrangers . . . . . 3150

Le blanchissage du personnel et celui de ma famille me revient donc à . . . . . Mk. 2850

Si je remettais mon linge à une buanderie, j'aurais à payer, d'après les tarifs en usage ici:

Pour le linge de l'hôtel,	Mk. 6890
Pour le linge du personnel,	360
Pour mon linge personnel,	400
Ensemble	Mk. 7740

J'économise ainsi Mk. 4890, et le principal avantage du lessivage à la main, est que mon linge est très ménagé. Je n'emploie que du savon de première qualité, et l'utilisation de chlorure ou d'autres produits chimiques est formellement interdite. Ensuite, il faut prendre soin que le linge soit bien séché à l'air. C'est ici peut-être qu'il y a le plus de dommages, car le système en usage dans beaucoup de buanderies de sécher le linge au moyen du repassage par la machine est des plus préjudiciable. Le fil se défait, si bien qu'au bout de peu de temps, au lieu de linge on n'a que des chiffons.

Les conditions principales pour procéder à un blanchissage sont: 1° Du savon de première qualité. 2° Pas de mordants chimiques (si une pièce ne devient pas propre après le premier lessivage, il faut la faire passer une seconde fois). 3° La machine centrifuge ne doit être employée que si on est très pressé et si le temps est humide. Par un temps chaud et sec, il faut faire sécher le linge à l'air. 4° Celui qui possède une blanchisserie en plein air fera bien de s'en servir pendant tout l'été.

Je ne puis que recommander de soigner soi-même la lessive, l'inventaire s'en ressentira, et on réalisera de sérieuses économies.

## La Suisse et la Côte d'Azur.

Sous ce titre nous lisons dans la *Revue de Grasse* du 25 février ce qui suit:

"Il semble bien que notre avisé correspondant et nous-même ayons levé un joli lièvre avec cette question de la concurrence des stations d'hiver suisses, un lièvre qui promet de faire courir pas mal de monde et peut-être de nous mener loin. Voilà que la presse régionale se décide à parler de la chose, que l'opinion commence à s'émouvoir et qu'en Suisse on se préoccupe de nos propres préoccupations et de nos desseins, de nos desseins surtout. Dame! c'est une mine d'or que cette clientèle hivernale; si l'on songe, sur la Côte d'Azur à la reconquête, les bons Helvètes, de leur côté, seraient fort aises de la conserver. Ça s'explique.

Complétons donc les renseignements déjà donnés: ce petit surcroît de statistique ne sera pas inutile, puisqu'il reste encore, paraît-il, des incrédules.

Comme on le pense bien, la création des stations d'hiver de la Suisse s'est faite progressivement. Mais cette progression a présenté un caractère de régularité et de rapidité qui mérite d'attirer l'attention. Quelques chiffres suffiront à le démontrer.

D'un relevé très exact, établi sur des documents pour ainsi dire authentiques, il résulte ceci:

En décembre et janvier derniers, c'est-à-dire à cette époque de la saison où depuis quelques années on constate sur la Côte d'Azur une moins grande affluence d'étrangers, voici quelle était, sous ce rapport, la situation en Suisse:

Localités	Etrangers présents
Montreux-Territet . . . . .	6,000
Vevey et ses environs . . . . .	1,200
Lausanne et ses environs . . . . .	1,500
Leysin . . . . .	1,400
Caux, Les Avants, Gilon . . . . .	1,200
Petites stations des Alpes vaudoises . . . . .	800
Stations du Valais . . . . .	400
Stations du Canton de Berne (Grindelwald, Kandersteg, Zweisimmen) . . . . .	1,900
Stations du Jura Suisse . . . . .	450
Darvo . . . . .	3,500
St-Moritz . . . . .	1,700
Aross, Pontresina et petites stations de l'Engadine . . . . .	1,000
Engelberg, Rigi et stations près Lucerne . . . . .	900
Stations diverses . . . . .	400
Grands centres à Zurich, Lucerne, Genève, Berne, Thonue, bords des lacs . . . . .	3,000
Au total . . . . .	25,300

étrangers fin 1905 et commencement de 1906, alors qu'il y a dix ans on en comptait à peine 5000!

En ce même mois de janvier, le contrôle dont nous parlons plus haut a constaté l'existence en Suisse de 138 stations d'hiver et de 545 hôtels pour hiverneurs. Le nombre de ces établissements — dans lequel ne sont pas compris ceux des villes importantes — a plus que doublé en deux ans, et ce mouvement exceptionnel ne semble pas près de finir encore.

C'est bien de chiffres pareils qu'on peut dire qu'ils ont de l'importance! Et nous répétons qu'ils ne sont point le produit de calculs plus ou moins fantaisistes, mais bien qu'ils ont été puisés à une source sûre, offrant toutes les garanties de sincérité et d'authenticité.

Il est loisible à chacun de nous de trouver singulière et même extravagante cette mode, cette manie si vous préférez, d'aller passer l'hiver au milieu de la glace et des neiges, sous des températures qui descendent parfois

à 20 degrés au-dessous de 0. Ce goût, cette passion — le mot n'est pas trop fort — n'existe pas moins, et bon gré, mal gré, il nous faut compter avec les contingences imprévues qui en découlent et avec leurs conséquences. Et comme il est de toute évidence, dit avec raison M. Maurice Esmonet dans l'*Automobile-Revue*, "que tout ce qui, pendant l'hiver, est gagné par les stations de la Suisse l'est au préjudice de celles du Littoral", on conçoit aisément ce que peuvent être ces conséquences pour la prospérité de notre région.

Va-t-on continuer, ici, à les subir avec résignation, comme on fait pour l'inévitable, ou bien se décidera-t-on à réagir contre cette concurrence plus qu'onéreuse que plus d'un parmi nous a dénoncée déjà et dont la menace obscurcit toujours davantage notre horizon?

Il faut croire que ce dernier parti l'emportera; dans le cas contraire, ce serait à désespérer du sens pratique de nos compatriotes. Sans doute, ce ne sera point chose facile que de vaincre l'apathie et l'indifférence invétérées de l'esprit public chez nous; c'est là un fait connu, et d'autres, plus autorisés que nous-même, ont pu en faire trop souvent l'expérience et la constatation. Ecoutez ceci:

"J'ai lu avec le plus grand intérêt, nous écrivait ces jours derniers M. Chambarlhac, le sympathique directeur général du Syndicat d'initiative de la Côte d'Azur, l'article que vous avez consacré à la concurrence que nous font les stations d'hiver de la Suisse. Vos observations, si sages, si prévoyantes, m'ont d'autant plus frappé que, depuis près de deux ans, j'ai signalé le danger dans un rapport lu au Syndicat en février 1904. Depuis, cette importante question a eu toute notre attention; mais il y a tant d'indifférence, tant d'imprévoyance, dans ce pays, qu'il faut réellement arracher les résultats un à un, et, pour ainsi dire, contre le gré des intéressés. Nous sommes trop sûrs de nous (*Grasse n'en est-il pas une preuve?*) et nos stations d'hiver si belles, mais pour ainsi dire à l'état embryonnaire, n'ont encore aucun moyen d'accès. D'ailleurs, sauf Thorene, bien éloigné du Littoral, les autres stations ne font rien, absolument rien. Il nous a été impossible de secouer leur torpeur...."

M. Chambarlhac, qui termine sa lettre par quelques autres considérations dont nous ne proposons de parler ultérieurement, a bien raison de déplorer l'apathie de nos compatriotes. Elle n'est que trop réelle et n'a que trop souvent stérilisé d'heureuses initiatives et paralysé de louables efforts. Il est vrai que ceux qui mettent en pratique cette indifférence généralement doublée de scepticisme en sont presque toujours les premières victimes. Mais le résultat négatif n'en subsiste pas moins.

Mais, cette fois, comme le préjudice que subit la Côte d'Azur toute entière est considérable autant que manifeste, qu'il s'agit, par conséquent, d'intérêts de premier ordre, de la lutte pour la vie, devrions-nous dire, il se pourrait bien que nous visions les énergies se réveiller, les résolutions nécessaires être prises et l'action utile et efficace commencer et se poursuivre ensuite sans défaillance.

Est-ce un rêve? La suite le démontrera. Dans tous les cas, le sujet n'est pas épuisé, et il offre assez d'importance pour qu'on y revienne. C'est ce que nous ferons. *El. I.*

## Pour les stations de sports d'hiver.

Sur la proposition du délégué de l'Union des Sociétés de développement suisses, la Commission consultative pour le service de publicité des C. F. F. a décidé dans sa séance du 7 courant, de publier une brochure suisse sur les sports d'hiver. Les personnes chargées de ce travail vont se mettre immédiatement à l'ouvrage, afin que la brochure puisse être débitée à la fin de l'automne. Les intéressés feront donc bien d'expédier des photographies (paysages d'hiver et scènes de la vie dans les stations de sports d'hiver) au Bureau de publicité des C. F. F., et cela d'ici à la fin de ce mois. Il est de toute importance que le Bureau de publicité ait à sa disposition un choix riche de tout ce qui se rapporte aux sports d'hiver.

## Die Ermässigung der Weintransporttaxen

wurde vom Verwaltungsrat der Bundesbahnen an der Sitzung vom 5. März behandelt. Die Generaldirektion hatte darüber einen gedruckten Bericht vorgelegt.

Die Erörterungen über die Ermässigung der bestehenden Transporttaxen für Wein sind mehr als ein Jahrzehnt alt: die Frage hat jahrelang die ehemaligen Privatbahnen beschäftigt; aber aus den gleichen Gründen wie diese, kann auch die heutige Staatsbahn den insbesondere aus der französischen Schweiz, von der Société viticole et vinicole, von Privaten und neustens vom Bauernbund gestellten Begehren nicht entsprechen. Die Gesuchsteller verlangen eine Aenderung der Tarife darin, dass der Artikel Wein entweder aus der Allgemeinen Wagenladungskategorie in den Spezialtarif I versetzt, oder ein besonderer Ausnahmetarif erstellt, oder aber in den Ausnahmetarif Nr. 1 für Bier versetzt werde: alle drei Vorschläge bezwecken natür-

\* Remarque de la Rédaction. On nous a adressé des plaintes à cet égard à plusieurs reprises.



**Vins fins de Neuchâtel**  
**SAMUEL CHATENAY**  
*Propriétaire à Neuchâtel*  
 SEPT MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT  
 Expositions universelles, internationales et nationales  
 MEMBRE DU SYNDICAT NEUCHÂTELAIS DES ENCAVEURS  
 GRAND PRIX PARIS 1900  
 Marque des hôtels de premier ordre  
 Dépôt à Paris: V. Pâder, au Châlet Suisse, 41 rue des Petits Champs  
 Dépôt à Londres: J. & R. McCracken, 56 Queen Street City E.

## CHEF DE CUISINE

de première force, sérieux et capable, bon restaurateur, depuis plusieurs hivers dans des maisons de 1<sup>er</sup> ordre, avec meilleurs certificats et bonnes recommandations de ses patrons, cherche place pour la saison d'été.  
 Adresser les offres à l'administration du journal, sous chiffre H 88 R.

**MONTREUX**  
**Hotel Eden.**  
 in allerbesten ruhiger Lage am See neben dem Kursaal. 305  
 Modernster Komfort. Garten.  
**Fallegger-Wyrsch, Bes.**

## Junges Ehepaar, durchaus geschäftstüchtig, sucht für sofort Gérance od. Direktion

eines mittelgrossen Hotels oder Pension eventuell auch Pachtübernahme. Offerten unter Chiffre H 2488 R an die Expedition ds. Bl.

## Hôtel à vendre à Ostende.

Bel hôte moderne, nouvellement et richement meublé, dans la plus belle situation avec vue sur la mer de toutes les chambres; près du nouveau Théâtre Royal. Grand restaurant au parterre.  
 Adresser les offres sous chiffres H 90 R à l'adm. du jour.

Medaillen Chicago 1893 **Apparate- und Metallwaren-Fabrik** Medaillen Paris 1900  
**Fischer & Kiefer, Karlsruhe, Filiale Zürich**  
 (F. Bock & Cie.)

**Ingenieur-Bureau**  
 für  
**Zentralheizungs-, Ventilations- und gesundheitstechnische Anlagen.**  
 Besondere Spezialität:  
**Badetechnische Anlagen**  
 modernster Ausstattung nach neuesten, vervollkommensten Modellen eigener und patentierter Systeme.  
 Fabrikation und Installation kompletter maschineller Einrichtungen für Brennereien, Mineralwasser- und Schaumwein-Fabriken. (B 519)

**Oberkellner**  
 routinierter, sprachkundiger **Fachmann**, mit Bureauarbeiten und Reception vertraut, sucht passendes **Sommer-Engagement**.  
 Offerten unter Chiffre H 78 R an die Expedition ds. Bl.

**Für Hoteliers und Wirte.**  
 50 Flaschen weisser Bordeaux, ausgezeichnete Tropfen, ab einem Lagerhause à Fr. 1.50 abzugeben.  
 Offerten unter Chiffre Z R 2617 an die Annoncen-Exp. Rudolf Mosse, Zürich. (MD50) 1341

**Fachmann**  
 41 Jahre alt, sprachkundig, in der Hotel- und Restaurationsbranche erfahren, sucht — mit oder ohne seine ebenfalls tüchtige Frau — Stelle als **Direktor**.  
 Offerten unter Chiffre H 93 R an die Exped. ds. Bl.

**Zu verkaufen oder zu verpachten**  
 das altrenommierte  
**Hotel Bellevue in Trouville s. mer**  
 3 1/2 Stunden von Paris, 40 Min. von Havre.  
 Areal 1087 m<sup>2</sup>. 110 Fremdenzimmer mit vielen Balkons, Speisesaal für 200 Gedecke (22 m lang und 6,5 m breit) nebst bedeckter Galerie und grossem Hof. Das Hotel liegt in günstigster, freier Lage am Hafen mit prächtiger Rundumsicht.  
 Auskunft wird erteilt unter Chiffre S. S. 2599 durch Rudolf Mosse, Stuttgart. (MD57) 1343

**STAHL-SPRUDEL**  
 (1890 bis 1900)  
**Schweizerisches Mineral- und Tafelwasser I. Ranges**  
 — aus der Stahlquelle des Bad —  
 Knutwil (Luzern) — Prollier & Co.  
 Goldene Medaillen LONDON und Grand Prix PARIS 1905 BRÜSSEL  
 Erhältlich in Restaurants, Hotels und Mineralwasserhandlungen.

**Kühlanlagen und Eisschränke**  
 Bestes System. — Absolut trockene Luft.  
 Zahlreiche Referenzen.  
**Rienast & Bäumlein, Zürich.**

In unmittelbarer Nähe der **Hohkönigsburg**, im schönsten Teil der Vogesen, umgeben von den herrlichsten Tannenwäldern, in einer Höhe von 600 m ü. M. ist ein altrenommiertes

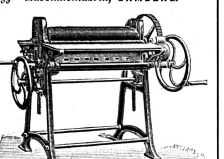
**Kurhotel**  
 enthaltend grossen Speisesaal, Gastzimmer, mit Glas gedeckter Veranda, eine grössere Reihe Fremdenzimmer, grosse Kellerräume, Hof, Garten, Wagenremisen, mit sämtlichem Inventar, preiswert zu verkaufen. Bei dem in dortiger Gegend sich von Jahr zu Jahr steigenden enormen Fremdenverkehr wäre einem tüchtigen Fachmann Gelegenheit zum Erwerb eines sehr rentablen Unternehmens geboten. Wegen seiner schönen und gesunden Lage und der herrlichen Fernsicht wäre das Anwesen auch zu einer Kur- oder sonstigen Anstalt äusserst geeignet. Nähere Auskunft erteilt **Notar Lamey, Berghelm** (Oberelsass). (MD61) 1342

**Tapeten**  
**J. SALBERG**, Bahnhofstrasse 72, zur Werdmühle.  
 Gleichzeitig Inhaber der Firma 280  
**J. BLEULER, Tapetenlager, Zürich.**  
 Vornehmste und grösste Auswahl.

**Prof. J.F. Vogelsang's**  
 (A168) Internationales 2885  
**Institut**  
 Villa Mon-Désir  
**Payerne (Waadt)**  
 Schnelle, sichere Methode zur Erlernung des Französischen, Englischen, Italienischen, Spanisch, Deutsch, Musik, Maschinensprachen, sowie sämtliche Handelsfächer.  
 Vorbereitung f. Handel, Bank-u. Hotelfach, Post-Examen, Grosser Park u. Spielplätze: Tennis. Ueber 100 Referenzen. Mässige Preise. Prospekt gratis vom Direktor **J.F. Vogelsang**.

**Direktor.**  
 Ein in allen Branchen des Hotelwesens erfahrener Mann, im besten Alter, mit tüchtiger, fachkundiger Gattin, kinderlos, sucht Stellung als **Direktor**. Derselbe würde event. passendes Geschäft nachweise oder in Pacht und Kauf übernehmen.  
 Offerten unter Chiffre H 1494 M an **Haasenstein & Vogler, Montreux**. (HD192) 2896

**Hotel-Verkauf.**  
 In weltbekanntem, schnell aufblühendem Höhenkurort Graubündens ist eines der renommiertesten Hotels zu verkaufen. Die Lage wird von den Kurärzten als die vorzüglichste des Platzes bezeichnet. 50 Zimmer, Jahresbetrieb. Umsatz in den letzten 5 Jahren 130—140,000 Fr. Zur Übernahme erforderlich 60,000 Fr. in Baar oder zum Teil auch in sicheren Hypotheken. Tüchtigen Fachleuten ist bester Erfolg und hohes Einkommen nachweisbar gesichert. Anfragen unter B. 2813 an **Haasenstein & Vogler, A.-G., Frankfurt a. M.** 1330 (H G. 129)

**EDUARD MEYER, Hoflieferant**  
 299 Maschinenfabrik, BAMBERG.  
  
 Sämtliche Maschinen sind nach eigenem, gesetzlich geschütztem System auf Grund langjähriger, prakt. Tätigkeit im Waschschiffbau gebaut; sie werden „per“ ihrer Verwicklung in meiner eigenen Dampfmaschinenfabrik praktisch erprobt und bieten deshalb unbedingt Garantie für höchste Leistung, grösste Schonung der Wäsche, sparsame Verwendung von Betriebsmitteln u. Bequemlichkeit u. Sicherheit in der Bedienung. Jeder Käufer erhält kostenlos Auskunft in allen betriebstechnischen Fragen. Vorzügliche Atteste von erstklassigen Firmen, von städtischen und staatlichen Behörden stehen zur Verfügung.  
 Kataloge gratis und franko.  
 Generalvertrieb für die Schweiz, Italien, Friaul und die Balcanländer.  
**Emil Levi, Davos-Platz**  
 Bureau für technische Anlagen und Maschinenwesen.

**Bauplatz**  
 in Spiez  
 zu verkaufen. Günstig für Hotel.  
 Auskunft erteilt G. Gasser in Wimmis (Bern Oberl.).  
**Kurarzt.**  
 Dr. med., langjähriger Kurarzt, sucht auf kommende Saison entsprechendes Engagement.  
 Gef. Offerten unter Chiffre H 95 R an die Exped. ds. Bl.

**Flaschengestelle**  
 Abtropfgestelle  
 Kork- und Kapselmaschinen  
 Servicetische, Speisekasten und Deckel  
 Flaschen-, Gläser-, Salatkörbe etc.  
 Grosses Lager. (HD160) 2888  
 Mech. Eisenmöbelfabrik  
**Suter-Strehler & Cie., Zürich.**

**HOTEL**  
 mittlerer Grösse mit Jahresbetrieb in schöner, verkehrsreicher Ortschaft in Graubünden, mit alter besserer Clientèle, Familienverhältnisse halber **billig zu verkaufen**.  
 Nähere Auskunft erteilt S 2548 V  
**K. Hitz, Geschäfts- u. Versicherungsbureau**  
 — Chur. —

**DIRECTEUR**  
 Suisse, 29 ans, connaissant les 4 langues, énergique, habitué à travailler seul et à assumer les responsabilités, cherche place de saison ou à l'année, pour le 1<sup>er</sup> juin. Excellentes références à disposition. — Prière d'adresser les offres sous chiffre H 85 R, à l'administration du journal.

**Grösseres Hotel an der Riviera**  
 wegen Unwohlsein **abzugeben** an soliden, tüchtigen Fachmann mit grösserem Kapital. Agenten ausgeschlossen.  
 Gef. Anfragen mit Angabe des verfügbaren Kapitals unter Chiffre Z Z 2750 an die Annoncen-Expedition **Rudolf Mosse, Zürich**. (MD59) 1344

**Servietten in Leinen-Imitation, neue Dessins**  
 von Fr. 5.- bis Fr. 14.- per mille.  
**SCHWEIZ. VERLAGS-DRUCKEREI G. BÖHM**  
 \* BASEL. \*

**Bahnhof-Hotel**  
 II. Ranges in schweiz. Grosstadt, mit 65 Betten, elektr. Licht, Zentralheizung, Lift etc. und nachweisbare Rentabilität, Parterrezins Fr. 13,000, für Fr. 800,000 bei 10% Baranzahlung zu verkaufen. (FD630) 1347  
 Anfragen unter O. H. 4198 an **Orell Füssli in Bern**.

**A remettre à Genève**  
 un ancien, excellent hotel renommé, gros chiffre d'affaires prouvé. Prix 225,000 Fr. — Divers autres. Achat et vente de commerces et immeubles. 84  
**Emmel, Bureau Commercial, Genève.**

**Wegen Todesfall**  
 ist per sofort event. später ein prima 1331 (F.D.47)  
**Hotel in der Ostschweiz**  
 zu verkaufen. Rendite wird nachgewiesen. Flottes Jahresgeschäft. Grosser Umsatz. Einfacher Betrieb. Komfortable eingerichtet. Anzahlung Fr. 50 Mille. Offerten sub O. 2070 Sch. an **Orell Füssli-Annoncen, Zürich**. Gef. Rückporto beilegen.

**Lugano. Zu verkaufen oder zu vermieten ein Neubau**  
 in prächtiger Lage, nahe beim Hotel Splendide, an zwei Strassen, mit schöner Aussicht auf See und Monte San Salvatore. Ueber 100 Räume, worunter speziell für Café, Restaurant, Skating-Rink und Keller eingerichtete Lokalitäten. Das Objekt würde sich für **Hotel** vortrefflich eignen und könnte im Herbst Jahre 1906 dem Betrieb übergeben werden. Nähere Auskunft erteilt **Giuseppe Reggiani, Lugano**. (A210) 1275

